



Nations Unies

Commission de statistique

**Rapport sur la trente-deuxième session
(6-9 mars 2001)**

Conseil économique et social

Documents officiels, 2001

Supplément N° 4

Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément N° 4

Commission de statistique

**Rapport sur la trente-deuxième session
(6-9 mars 2001)**



Nations Unies • New York, 2001

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Résumé

À sa trente-deuxième session, la Commission de statistique a adopté le projet de manuel des statistiques du commerce international des services qui avait été élaboré par l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services et a recommandé à l'Équipe spéciale de continuer ses travaux et de désormais faire porter ses efforts sur le projet de manuel d'utilisation concernant le recueil des données.

Afin d'assurer une bonne coordination des indicateurs de développement dans le contexte de la suite donnée aux conférences et sommets des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités, la Commission :

a) A accepté l'invitation faite par le Conseil économique et social de servir d'organe de liaison intergouvernemental pour l'examen des indicateurs des conférences et a estimé que cette fonction lui permettrait d'apporter une contribution d'ordre technique au débat actuellement mené sur les indicateurs;

b) A fait sien le programme de travail proposé par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour la mise en oeuvre de la résolution 2000/27 du Conseil, tel qu'il figure dans l'annexe II du document E/CN.3/2001/16, en particulier la création d'un « groupe consultatif des Amis du Président » devant être nommés par le Président de la Commission de statistique pour valider sur le plan technique les indicateurs des conférences, mettre au point des recommandations concernant l'élaboration d'une liste limitée d'indicateurs et faire des propositions portant sur la création d'un mécanisme d'examen statistique de tout futur indicateur;

c) S'est déclarée peu convaincue qu'une seule série limitée d'indicateurs puisse répondre aux divers besoins sectoriels nationaux, régionaux et spécialisés et a mis l'accent sur la nécessité de faire montre de souplesse.

La Commission a examiné les travaux que les groupes de pays et organisations internationales mènent actuellement sur divers aspects des statistiques économiques, sociales et environnementales. Elle a notamment :

a) Fait sien le programme de statistiques concernant les établissements humains présenté dans le rapport du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH-Habitat), notamment le cycle quinquennal de recueil et de diffusion des données, et a encouragé le CNUEH à convoquer, en consultation avec la Division de statistique des Nations Unies, une réunion d'experts chargés d'évaluer les méthodologies existantes et les instruments de recueil et de diffusion des données, ainsi que les concepts et les sources des statistiques urbaines;

b) S'est félicitée des initiatives prises par la Division pour ce qui est de la mesure du travail rémunéré et non rémunéré, et en particulier de la mise au point d'un guide pour l'établissement de statistiques sur les budgets-temps pour la mesure du travail rémunéré et non rémunéré, ainsi que du site Web consacré aux enquêtes sur les budgets-temps, et a fait sienne l'orientation générale du guide sous réserve des suggestions faites par la Commission;

c) A fait sien le projet de nouvelle approche mise au point par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale visant à évaluer la mesure dans laquelle le Système de comptabilité nationale, 1993 a été appliqué;

d) A salué les progrès accomplis dans les domaines suivants : statistiques concernant le revenu des ménages, statistiques du capital social, statistiques des prix, statistiques sociales et supplément au compte satellite du tourisme sur les statistiques du travail, et a donné des orientations spécifiques pour plusieurs de ces domaines, notamment en ce qui concerne la présentation du Manuel sur les indices des prix à la consommation de l'Organisation internationale du Travail (OIT), le processus et la date de révision du système de comptabilité écologique et économique intégré, les objectifs à long et à court terme du Groupe de Sienna sur les statistiques sociales et les efforts déployés par l'OIT pour mettre en place un système de comptabilité du travail;

e) Réaffirmé son appui à un Programme de comparaison internationale crédible, s'est félicitée des efforts déployés par la Banque mondiale pour mettre au point un projet de programme mondial et s'est de nouveau inquiétée de savoir s'il serait possible d'obtenir le financement nécessaire au succès du Programme.

La Commission a adopté le projet de programme de travail et de calendrier pour la mise à jour de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et de la Classification centrale des produits d'ici à 2002 et leur révision d'ici à 2007, souligné qu'il importait d'harmoniser les principales classifications d'activités d'ici à 2007 et fourni des orientations spécifiques au Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales.

La Commission s'est félicitée des progrès réalisés dans la mise au point du manuel sur l'organisation des statistiques et a souligné que ce manuel devrait pouvoir s'appliquer à toutes les régions et à tous les niveaux de développement statistique.

La Commission a pris note des progrès réalisés par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies dans l'élaboration de trois sites Web sur : a) la présentation intégrée à l'échelon mondial des travaux des organisations internationales en matière de méthodologie statistique; b) les bonnes pratiques concernant les statistiques officielles; et c) la base de données commune pour les statistiques mondiales du Système de gestion des informations économiques et sociales de l'ONU.

La Commission s'est vivement félicitée du rapport établi par les Amis du Président et intitulé « Une évaluation des critiques d'ordre statistique formulées au sujet du *Rapport sur le développement humain, 1997* », qu'elle a jugé détaillé, équilibré et objectif ainsi que de la réponse qui y a été donnée par le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement et dans laquelle ce dernier soulignait un certain nombre de faits positifs concernant les aspects statistiques du *Rapport sur le développement humain*.

S'agissant des futurs travaux de la Division de statistique de l'ONU, la Commission a fait siens le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003, les priorités proposées par le Directeur de la Division et la liste des réunions de groupes d'experts et des ateliers devant être organisés par la Division en 2001. Elle a pris acte des activités menées et prévues au titre du Compte pour le développement et de la nouvelle initiative visant à renforcer les capacités d'enquête sur les ménages, en particulier en Afrique.

Dans le cadre des questions de coordination et d'intégration générales, la Commission a réaffirmé que : a) les organismes statistiques internationaux devaient s'employer à coordonner et intégrer leurs travaux; b) le programme intégré de la Commission économique pour l'Europe, de l'Organisation de coopération et de dé-

veloppement économiques et de l'Office statistique des Communautés européennes, ainsi que le format global intégré des travaux des organisations internationales sur la méthodologie statistique constituent des outils importants en matière de coordination et l'intégration; et c) qu'il convenait de procéder à un examen des programmes touchant certains secteurs des statistiques.

La Commission a examiné la suite donnée aux conclusions concertées du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination du Conseil économique et social et aux résolutions adoptées par le Conseil en 2000 et a estimé que les mesures prises répondaient aux souhaits du Conseil et reflétaient de manière adéquate les travaux menés et prévus par la Commission et la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies.

La Commission a pris note des programmes statistiques en cours dans le cadre d'années spéciales et de célébrations des Nations Unies ainsi que des activités d'autres commissions techniques ayant un rapport avec les travaux de la Commission de statistique.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention.	1–2	1
A. Projet de décision	1	1
B. Questions portées à l'attention du Conseil	2	4
II. Statistiques démographiques et sociales	3–16	5
A. Statistiques des établissements humains	3–5	5
B. Supplément au compte satellite du tourisme sur les statistiques de travail	6–8	5
C. Statistiques ventilées par sexe : progrès concernant les enquêtes sur les budgets-temps	9–11	6
D. Groupe de Sienna sur les statistiques sociales	12–15	7
E. Statistiques sociales	16	8
III. Statistiques économiques	17–31	9
A. Comptabilité nationale	17–19	9
B. Groupe d'experts des statistiques du stock de capital	20–22	10
C. Statistiques du commerce international des services	23–25	10
D. Programme de comparaison internationale	26–28	11
E. Groupe d'Ottawa sur les indices des prix	–	12
F. Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix	29–31	12
IV. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement : Groupe de Londres sur la comptabilité de l'environnement	32–34	14
V. Activités non classées par secteur	35–64	15
A. Classifications économiques et sociales internationales	35–38	15
B. Examen des programmes statistiques en cours dans le cadre d'années spéciales et de célébrations des Nations Unies	39–41	16
C. Coordination des indicateurs de développement dans le contexte du suivi des conférences et réunions au sommet des Nations Unies	42–45	16
D. Manuel d'organisation statistique	46–48	18
E. Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement	49–52	18

F.	Élaboration de méthodes : présentation globale intégrée des travaux des organisations internationales relatives aux méthodes statistiques.	53–55	19
G.	Suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social et aux conclusions concertées de son débat de haut niveau et du débat qu'il a consacré aux questions de coordination	56–58	20
H.	Coordination et intégration des programmes statistiques	59–61	21
I.	Questions relatives aux programmes et questions connexes	62–64	21
VI.	Ordre du jour provisoire et dates de la trente-troisième session de la Commission.	65–68	23
VII.	Adoption du rapport de la Commission à sa trente-deuxième session	69–70	24
VIII.	Organisation de la session.	71–80	25
A.	Ouverture et durée de la session	71–72	25
B.	Participation	73	25
C.	Élection du Bureau	74	25
D.	Ordre du jour et organisation des travaux.	75–79	25
E.	Documentation	80	27
Annexes			
I.	Participation.		28
II.	Liste des documents		30

Chapitre premier

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-deuxième session et ordre du jour provisoire et documentation de la trente-troisième session de la Commission

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-deuxième session;
- b) Décide que la trente-troisième session de la Commission se tiendra à New York du 5 au 8 mars 2002;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la trente-troisième session de la Commission tels qu'ils figurent ci-après :

Ordre du jour provisoire et documentation de la trente-troisième session de la Commission de statistique

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation pour la session

3. Statistiques démographiques et sociales :

- a) Recensement de la population et de l'habitation;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Groupe de Paris sur la question de l'emploi et de la rémunération (groupe de la ville);

Documentation

Rapport du Groupe de Paris

- c) Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté (groupe de la ville);

Documentation

Rapport du Groupe de Rio

- d) Groupe de Sienne sur les statistiques sociales (groupe de la ville);
Documentation
Rapport du Groupe de Sienne
 - e) Statistiques en matière de santé.
4. Statistiques économiques :
- a) Comptabilité nationale;
Documentation
Rapport du Groupe d'étude de la comptabilité nationale
 - b) Table ronde sur les bases des enquêtes relatives aux entreprises (groupe de la ville);
Documentation
Rapport de la table ronde
 - c) Comptabilité et finances publiques;
 - d) Programme de comparaison internationale;
Documentation
Rapport de la Banque mondiale sur les plans concernant le programme mondial de comparaison internationale
 - e) Groupe d'Ottawa sur les statistiques des prix (groupe de la ville);
Documentation
Rapport du Groupe d'Ottawa
 - f) Groupe intersecrétariats sur les statistiques des prix;
Documentation
Rapport du Groupe intersecrétariats
 - g) Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré (groupe de la ville);
Documentation
Rapport du Groupe de Delhi
 - h) Groupe de Voorburg sur les statistiques des services (groupe de la ville).
Documentation
Rapport du Groupe de Voorburg
5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement.
Documentation
Rapport du Secrétaire général
Rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité de l'environnement
Projet de système révisé de comptabilité écologique et économique intégrée

6. Renforcement des capacités en matière de statistiques.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

7. Activités non classées par domaine :

a) Classifications économiques et sociales internationales;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Canada, de l'Office statistique des Communautés européennes et des États-Unis d'Amérique sur le renforcement de l'harmonisation entre le Système nord-américain de classification des industries et la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes

Projet de mise à jour de la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, révision 3

Projet de mise à jour de la classification centrale des produits, version 1

b) Norme spéciale de diffusion des données et norme générale de diffusion des données;

Documentation

Rapport du Fonds monétaire international

c) Utilisation de l'« extensible mark-up language » aux fins de la transmission des statistiques;

Documentation

Rapport de l'Office statistique des Communautés européennes, du Fonds monétaire international et de l'Organisation de coopération et de développement économiques

d) Technologie de l'information (commerce électronique et statistiques);

e) Diffusion des statistiques par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

f) Coordination des indicateurs du développement;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

g) Répondre aux besoins en matière de statistiques du développement humain;

Documentation

Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement

- h) Suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social;
- i) Coordination et intégration des programmes statistiques;

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la coordination de la collecte des données statistiques auprès des pays

Rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur les travaux de sa trente-cinquième session (2001)

- j) Questions de programme (Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies).

Documentation

Note du Secrétaire général sur le programme de travail et le plan à moyen terme de la Division

- 8. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-quatrième session de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat comportant l'ordre du jour provisoire et les dates de la trente-quatrième session

Note du Secrétaire général contenant le projet de programme de travail pluri-annuel de la Commission de statistique, 2002-2005

Note du Secrétaire général sur les activités des commissions techniques ayant un rapport avec les travaux de la Commission de statistique

- 9. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-troisième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

- 2. L'attention du Conseil est appelée sur les décisions et les recommandations de la Commission (voir par. 5, 8, 11, 14, 18, 21, 24, 27, 30, 33, 37, 40, 44, 47, 51, 54, 57, 60, 63, 67 et 69).

Chapitre II

Statistiques démographiques et sociales

A. Statistiques des établissements humains

3. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour lors de sa 1re séance, le 6 mars 2001. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH-Habitat) sur les statistiques des établissements humains (E/CN.3/2001/2).

4. À la 1re séance, le 6 mars, les représentants du CNUEH (Habitat) et de la Division de statistique de l'ONU ont fait des déclarations liminaires. Des déclarations supplémentaires ont été faites par les représentants de l'Australie, des États-Unis et du Royaume-Uni. Le représentant du CNUEH (Habitat) a répondu aux questions. Le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a apporté un certain nombre d'éclaircissements.

Mesures prises par la Commission

5. La Commission :

a) A approuvé le programme de statistiques sur les établissements humains décrit dans le rapport, y compris le cycle quinquennal de collecte et de diffusion de données; pris note, tout en insistant sur cette question, de la nécessité d'examiner et d'améliorer la qualité des statistiques sur les établissements humains, en gardant présentes à l'esprit les difficultés posées par les comparaisons internationales dans ce domaine, comme d'utiliser plus largement les données provenant de recensements, et appelé l'attention sur le très grand nombre d'obstacles posés par la définition de normes acceptées au niveau international en matière de logement, de conditions de logement et de développement des établissements humains;

b) A encouragé le CNUEH (Habitat) à organiser, en consultation avec la Division de statistique de l'ONU, une réunion d'experts afin d'évaluer les méthodologies existantes, les instruments utilisés pour la collecte et la diffusion de données ainsi que les concepts et les sources de statistiques urbaines;

c) A pris acte des travaux engagés en vue d'élaborer, dans le domaine des statistiques urbaines, des indicateurs plus dynamiques sur des questions telles que l'environnement, la pauvreté et les activités économiques du secteur non structuré, ce qui permettrait notamment un ciblage plus précis pour une ville donnée.

B. Supplément au compte satellite du tourisme sur les statistiques de travail

6. La Commission a examiné le point 3 b) de son ordre du jour à sa 4e séance, le 7 mars 2001. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau de statistique de l'Organisation internationale du Travail intitulé « La définition d'un système de comptabilité du travail pour le tourisme : problèmes et méthodes » (E/CN.3/2001/3).

7. À la 4e séance, le 7 mars, le représentant de l'OIT a fait une déclaration liminaire. Des déclarations supplémentaires ont été faites par le représentant de

l'Australie et par les observateurs de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas et du Danemark. Le représentant de l'OIT a fait une déclaration finale.

Mesures prises par la Commission

8. La Commission :

a) S'est félicitée du rapport de l'OIT et a exprimé son appui à la poursuite des travaux portant sur un système de comptabilité du travail;

b) A pris note des difficultés consistant à appliquer le cadre général de comptabilité du travail à une industrie telle que le tourisme. Elle a suggéré de faire porter dans un premier temps les efforts sur le perfectionnement du système général de comptabilité du travail.

C. Statistiques ventilées par sexe : progrès concernant les enquêtes sur les budgets-temps

9. La Commission a examiné le point 3 c) de son ordre du jour à sa 1re séance, le 6 mars 2001. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation d'un projet concernant la différenciation par sexe dans la mesure du travail rémunéré et non rémunéré (E/CN.3/2001/4).

10. À la 1re séance, le 6 mars, le représentant de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration liminaire. Des déclarations supplémentaires ont été faites par les représentants du Japon, de l'Australie, de l'Inde et des États-Unis ainsi que par les observateurs de la République de Corée, de la Nouvelle-Zélande, du Canada, de l'Italie, de la Finlande et de l'Oman et par l'observateur de la Palestine, les représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et par le représentant de l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT).

Mesures prises par la Commission

11. La Commission :

a) S'est félicitée des initiatives prises par la Division de statistique de l'ONU concernant la mesure du travail rémunéré et non rémunéré, et en particulier de la préparation d'un guide pour l'établissement de statistiques sur les budgets-temps et la mesure du travail rémunéré et non rémunéré, ainsi que du site Internet consacré aux enquêtes sur les budgets-temps;

b) A pris note de l'importance des statistiques sur les budgets-temps en ce qui concerne non seulement la différenciation par sexe, mais également, d'une manière plus générale, la qualité de la vie, la comptabilité sociale, les soins aux personnes âgées, les estimations de la population active et la comptabilité totale du travail;

c) A approuvé les grandes lignes du guide, sous réserve des suggestions faites, et posé un certain nombre de questions précises quant aux caractéristiques des enquêtes sur les budgets-temps et aux méthodes utilisées pour ces enquêtes qui devraient être traitées dans le guide, notamment les effets du niveau de ressources et d'autres contraintes; l'échantillonnage; les taux de non-réponse; la charge de travail

imposée à ceux qui répondent aux enquêtes; l'utilisation de technologies de l'information; et la cohérence entre la classification et le Système de comptabilité nationale. La Commission a également abordé la question de la diffusion et de l'utilisation de statistiques sur les budgets-temps, y compris la valeur attribuée au travail non rémunéré. De nombreux pays ont déclaré être prêts à faire part des résultats de leurs propres travaux et à continuer de collaborer avec la Division à la préparation du guide.

D. Groupe de Sienne sur les statistiques sociales

12. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour à sa 1re séance, le 6 mars 2001. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Sienne sur les statistiques sociales (E/CN.3/2001/5);

b) Document général contenant le rapport du Groupe de Canberra sur les statistiques relatives au revenu des ménages;

c) Document général contenant le rapport final et les recommandations du Groupe de Canberra.

13. À la 1re séance, le 6 mars, l'observateur des Pays-Bas, pays qui joue le rôle de secrétariat du Groupe de Sienne, a fait une déclaration liminaire. Une déclaration a été faite par le représentant de l'Australie sur le rapport du Groupe de Canberra. Des déclarations supplémentaires ont été faites par le représentant du Royaume-Uni et les observateurs du Canada et des Pays-Bas; par l'observateur de la Palestine; et par le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Mesures prises par la Commission

14. La Commission :

a) A insisté sur l'importance des travaux du Groupe de Sienne sur les statistiques sociales en ce qui concerne l'examen et le développement du programme de statistiques et d'indicateurs sociaux, compte tenu notamment de la portée générale de ces travaux;

b) A pris note du fait que le Groupe de Sienne pourrait éventuellement à l'avenir prendre la direction des travaux menés dans le domaine de la politique sociale;

c) A prié le Groupe de Sienne d'établir un document clair et précis, indiquant ses domaines d'action prioritaires ainsi que ses objectifs à court et à moyen terme, pour s'assurer que ces objectifs sont à la fois clairs et réalistes;

d) S'est félicitée de la proposition du secrétariat actuel du Groupe de Sienne de préparer un document précisant les objectifs à court et à long terme du Groupe en vue de sa diffusion et de sa mise au point définitive d'ici à quelques mois.

15. La Commission a accueilli avec satisfaction le rapport final du Groupe de Canberra sur les statistiques relatives au revenu des ménages et a remercié le Groupe de sa contribution importante à ce domaine de la statistique.

E. Statistiques sociales

16. La Commission a examiné le point 3 e) de son ordre du jour en même temps que le point 6 c) (voir chap. V, sect. C).

Chapitre III

Statistiques économiques

A. Comptabilité nationale

17. La Commission a examiné le point 4 a) de son ordre du jour à sa 2e séance, le 6 mars 2001. Elle était saisie des documents suivants :

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale (E/CN.3/2001/7);
- b) Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation de la mise en oeuvre du Système de comptabilité nationale de 1993 (E/CN.3/2001/8).

18. À la 2e séance également, les représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Division de statistique ont fait des déclarations liminaires. Les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Pakistan, de l'Inde, de la Hongrie, des États-Unis d'Amérique, de l'Allemagne, du Japon, de la République tchèque, de la Fédération de Russie, de l'Australie, de l'Islande, du Maroc, du Mexique et de la Chine; l'observateur de la République de Corée; le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO); le représentant du Fonds monétaire international (FMI); et les représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne ont eux aussi fait des déclarations.

Mesures prises par la Commission

19. La Commission :

- a) S'est félicitée de la nouvelle approche proposée par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale pour évaluer les progrès réalisés dans l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993). Les trois dimensions de cette nouvelle approche sont i) la couverture des comptes; ii) l'application des concepts; et iii) les questions de qualité. Les étapes antérieures n'étaient pas sensibles à la notion de « couverture » définie dans la nouvelle approche;

- b) A approuvé la définition de la nouvelle couverture des comptes, consistant en trois séries de données (comptes minimaux, comptes recommandés et autres comptes) permettant d'évaluer la couverture générale des comptes nationaux dans différentes régions. La Commission a convenu que les intitulés des trois séries de données devraient être plus neutres;

- c) La Commission ne s'est pas prononcée sur la question de savoir si les trois séries de données devraient remplacer les six phases d'application utilisées ces dernières années ou être considérées comme des séries de données supplémentaires, mais a toutefois reconnu que l'une et l'autre méthodes permettaient d'obtenir des informations suffisantes pour déterminer quels pays et quelles régions avaient besoin d'une assistance technique pour mettre en oeuvre le SCN de 1993;

- d) A convenu que la Division de statistique de l'ONU ne pouvait évaluer que la première série de données pour l'instant, puis la deuxième série en 2003,

compte tenu du caractère provisoire de la nouvelle base de données sur les comptes nationaux;

e) A conclu qu'il n'existait pas de solution simple au problème du renforcement de l'efficacité des groupes de discussion électroniques. Le caractère prioritaire de la question, l'existence d'un groupe manifestant un intérêt spécial pour le sujet et la méthode utilisée pour communiquer lorsque des mises à jour de ces groupes se produisaient semblent être des facteurs essentiels pour déterminer l'efficacité d'un groupe de discussion électronique;

f) A encouragé le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale à réexaminer la question du traitement des biens intangibles et à lui faire rapport à ce sujet en 2002;

g) S'est dite satisfaite de la proposition du Groupe de travail concernant l'approbation des manuels de groupes d'étude relatifs à la comptabilité nationale contenant des concepts qui divergent de ceux énoncés dans le SCN de 1993 (cette proposition vise à inclure un chapitre ou une annexe explicitant clairement et justifiant chacune des divergences);

h) A demandé au Groupe de travail de prendre sans tarder une décision quant au traitement dans la comptabilité nationale des licences d'exploitation de téléphones cellulaires.

B. Groupe d'experts des statistiques du stock de capital

20. La Commission a examiné le point 4 b) de son ordre du jour à sa 2e séance, le 6 mars 2001. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts des statistiques du stock de capital (E/CN.3/2001/9).

21. À la 2e séance également, le représentant de l'Australie a fait une déclaration liminaire. Le représentant du FMI a lui aussi fait une déclaration.

Mesures prises par la Commission

22. La Commission :

a) S'est félicitée de la publication (en principe vers le milieu de 2001) d'un manuel sur la mesure du stock et des flux de capital;

b) A noté que le Groupe d'experts poursuivrait ses discussions électroniques sur les notions et les pratiques associées à la mesure du stock et des flux de capital.

C. Statistiques du commerce international des services

23. La Commission a examiné le point 4 c) de son ordre du jour à sa 2e séance, le 6 mars 2001. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (E/CN.3/2001/10);

b) Projet de manuel des statistiques du commerce international des services (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/86);

c) Note de référence de l'Organisation mondiale du tourisme sur le projet de manuel des statistiques du commerce international des services;

d) Document de travail sur la réponse de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services à la note de référence susmentionnée.

24. À la 2e séance également, les représentants de l'OCDE et de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) ont fait des déclarations liminaires. Les représentants de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, de la République tchèque et de l'Islande, ainsi que l'observateur de la Nouvelle-Zélande et les représentants de la CESAO, du FMI et d'EUROSTAT ont eux aussi fait des déclarations. Le représentant de l'OCDE a répondu aux questions posées.

Mesures prises par la Commission

25. La Commission :

a) A approuvé le manuel établi par l'Équipe spéciale du commerce international des services en tant que manuel international, et a félicité l'Équipe de ses travaux;

b) A pris note de la proposition faite par l'Organisation mondiale du tourisme et a fait observer que les détails demandés devraient figurer dans les comptes satellites plutôt que dans le manuel lui-même;

c) A recommandé que l'Équipe spéciale poursuive ses travaux, en s'attachant à la réalisation d'un manuel de l'utilisateur sur la collecte des données;

d) A pris note du fait que la mise en oeuvre du manuel serait un processus de longue durée;

e) A accepté la proposition faite par l'Équipe spéciale en ce qui concerne la collecte de données internationales sur le commerce des services, notant que cette tâche exige une entière coordination entre les institutions et qu'elle doit elle aussi se faire par étapes.

D. Programme de comparaison internationale

26. La Commission a examiné le point 4 d) de son ordre du jour à sa 3e séance, le 7 mars 2001. Elle était saisie d'un document de travail élaboré par la Banque mondiale sur le plan de mise en oeuvre du programme de comparaison internationale.

27. À la 3e séance également, le représentant de la Banque mondiale a fait une déclaration liminaire. Les représentants du Japon, de la Chine, de l'Australie, de l'Inde, des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Botswana; les observateurs du Canada et de Singapour; les représentants de la CESAP, de la CEPALC, du FMI et d'EUROSTAT; et le Directeur de la Division de statistique de l'ONU ont également fait des déclarations. Le représentant de la Banque mondiale a répondu aux questions posées.

Mesures prises par la Commission

28. La Commission :

a) A convenu de l'importance fondamentale de l'établissement de parités de pouvoir d'achat au moyen du Programme de comparaison internationale pour mieux comparer les conditions de vie, et a reconnu que le Programme pouvait permettre de créer des capacités nationales en statistiques dans les domaines des prix et des comptes nationaux;

b) A réaffirmé qu'elle soutenait un Programme de comparaison internationale crédible et s'est félicitée des efforts accomplis par la Banque mondiale pour élaborer une proposition de projet de programme mondial;

c) A réitéré ses préoccupations concernant l'obtention des fonds nécessaires au succès du programme. À cet égard, la Commission a demandé à la Banque mondiale de donner suite à sa proposition de projet et d'évaluer le montant et la durée du financement nécessaires. La Commission a prié les organismes internationaux de faire mieux connaître au plus haut niveau ce programme et la nécessité d'en assurer le financement;

d) A souligné la nécessité d'élaborer un plan de projet détaillé pour la mise en oeuvre de la stratégie proposée dans le cadre du Programme de comparaison internationale, et a demandé à la Banque mondiale d'élaborer ce plan en consultation avec les Amis du Président;

e) A réaffirmé l'importance critique pour le programme d'une bonne gestion du projet;

f) A demandé aux actuels Amis du Président de poursuivre leurs efforts jusqu'à la trente-troisième session;

g) A instamment demandé à ses membres et aux institutions spécialisées de galvaniser les énergies au niveau politique à l'appui du projet.

E. Groupe d'Ottawa sur les indices des prix**F. Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix**

29. La Commission a examiné les points 4 e) et 4 f) de son ordre du jour à sa 3e séance, le 7 mars 2001. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix (E/CN.3/2001/11);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (E/CN.3/2001/12).

30. À la 3e séance également, le 7 mars, le représentant du Canada a fait une déclaration liminaire sur le Groupe d'Ottawa sur les indices des prix, et le représentant de l'OIT a fait une déclaration liminaire sur le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix. Les représentants du Mexique, de l'Australie et de la Côte d'Ivoire; les observateurs de la Nouvelle-Zélande, de la République de Corée, de la Pologne et de Singapour; et le représentant du FMI ont également fait des déclarations. Le représentant du Canada a répondu aux questions posées.

Mesures prises par la Commission

31. La Commission :

- a) S'est félicitée des avancées réalisées par le Groupe d'Ottawa et le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix dans leurs travaux;
- b) A approuvé le programme de travail futur du Groupe d'Ottawa et a pris note qu'il prévoyait de se réunir avec le Groupe de travail en avril 2001;
- c) A pris note avec satisfaction que l'élaboration du manuel sur l'indice des prix à la consommation (IPC) était entrée dans sa phase finale, ce qui permettait une coordination optimale avec le manuel sur l'indice des prix à la production;
- d) A souligné qu'il importait de rédiger le manuel sur l'IPC dans un langage clair correspondant à l'utilisation pratique qui en serait faite (compilation des indices et information des utilisateurs).

Chapitre IV

Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement : Groupe de Londres sur la comptabilité de l'environnement

32. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 3e séance, le 7 mars 2001. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Londres sur les statistiques de l'environnement (E/CN.3/2001/13).

33. À la 3e séance également, le représentant du Canada a fait une déclaration liminaire. Les représentants des États-Unis d'Amérique, du Mexique, de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Islande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que l'observateur des Pays-Bas; les représentants de l'OCDE et d'EUROSTAT; et le Directeur de la Division de statistique de l'ONU ont eux aussi fait des déclarations.

Mesures prises par la Commission

34. La Commission :

- a) A noté les progrès réalisés dans la révision du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SCEE) et des retards qui ont été pris;
- b) A souligné la nécessité de publier sans tarder le SCEE révisé;
- c) S'est réjouie à l'annonce de la prochaine réunion du Groupe de Londres, qui se tiendra à Voorburg (Pays-Bas) en mai 2001 et à laquelle participeront les représentants de pays en développement de toutes les régions;
- d) A demandé que, à l'occasion de cette réunion, le Groupe de Londres parvienne à un consensus sur les questions en suspens et sur les changements à apporter, le cas échéant, à la version provisoire du manuel qui sera examinée à Voorburg;
- e) A recommandé la formation d'un groupe d'Amis du Président, composé de directeurs ou de directeurs adjoints de bureaux nationaux de statistiques ou de bureaux analogues, qui serait chargé de régler toute question restant en suspens et de faire avancer le processus une fois que le Groupe de Londres aura transmis aux organismes internationaux la version définitive, à la fin juillet 2001;
- f) A accepté qu'une version provisoire du manuel soit publiée par tous les organismes, les Amis du Président ayant unanimement approuvé cette initiative;
- g) A recommandé de soumettre le SCEE révisé à l'approbation de la Commission de statistique à sa trente-troisième session, en 2002.

Chapitre V

Activités non classées par secteur

A. Classifications économiques et sociales internationales

35. La Commission a examiné le point 6 a) de son ordre du jour à ses 3e et 4e séances, le 7 mars 2001. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2001/14).

36. À la 3e séance, le représentant de la Division de statistique a fait une déclaration liminaire.

37. À la 4e séance, les représentants de l'Australie, de l'Allemagne, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, du Japon et du Botswana, ainsi que les observateurs de Singapour, du Canada, du Danemark, du Mexique et de la Nouvelle-Zélande; les représentants de la CESAP, de la CEA, de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), de l'UNESCO et de l'OIT et de la Division de statistique de l'ONU ont également fait des déclarations.

Mesures prises par la Commission

38. La Commission :

a) A approuvé le projet de programme de travail et de calendrier relatif à l'actualisation de la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et de la classification centrale de produits (CPC) d'ici à 2002 et à la planification de leur révision d'ici à 2007 et a souligné qu'il importait de parvenir à une convergence des principales activités de classification pour 2007;

b) A approuvé les dispositions envisagées par le sous-groupe technique en ce qui concerne la portée des changements apportés à la CITI et à la CPC;

c) A proposé que le Groupe d'experts envisage de synchroniser et de coordonner davantage la révision des classifications relatives aux statistiques de la production et des échanges (par exemple, la CPC, le système harmonisé et la classification de la balance des paiements) afin que les données obtenues soient plus facilement comparables;

d) A souligné la nécessité d'utiliser d'autres méthodes d'agrégation pour le secteur industriel afin de répondre aux besoins analytiques;

e) A recommandé que le Groupe d'experts étudie plus avant quel est le niveau approprié de précision pour une classification internationale, susceptible d'être élargie au secteur des services;

f) A pris note qu'il était nécessaire que les pays en développement restent associés à ce processus;

g) A recommandé que l'on examine durant le processus de révision les coûts élevés de la mise en oeuvre de la nouvelle classification;

h) A pris note de la nécessité de multiplier les activités d'aide à la mise en oeuvre;

i) A pris note de la nécessité d'assurer le suivi de la mise en oeuvre par les pays de la CITI et de la CPC;

j) A demandé qu'un plan de travail plus détaillé soit établi pour la révision de la CITI et de la CPC en 2007.

B. Examen des programmes statistiques en cours dans le cadre d'années spéciales et de célébrations des Nations Unies

39. La Commission a examiné le point 6 b) de son ordre du jour à sa 1re séance, le 6 mars 2001. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2001/15).

40. À la 1re séance, le 6 mars, le représentant de la Division de statistique des Nations Unies a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

41. La Commission a pris note du rapport.

C. Coordination des indicateurs de développement dans le contexte du suivi des conférences et réunions au sommet des Nations Unies

42. À sa 5e séance, le 8 mars 2001, la Commission a examiné le point 6 c) de son ordre du jour en même temps que le point 3 e). Elle était saisie des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général sur les activités et plans de la Division de statistique de l'ONU et de la Commission de statistique à l'appui de l'harmonisation et de la rationalisation des indicateurs (E/CN.3/2001/16);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport sur le renforcement de la coopération dans le domaine de la création des capacités statistiques présenté par la Banque mondiale, le FMI, l'OCDE et la Commission européenne (E/CN.3/2001/24);

c) Deux documents d'information : un rapport sur les progrès accomplis dans l'utilisation des cadres servant à établir les indicateurs prévus dans les bilans communs de pays, présenté lors de la réunion conjointe que les conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont tenue le 26 janvier 2001 et à laquelle le Programme alimentaire mondial (PAM) a participé; et la liste provisoire complète des indicateurs de suivi des conférences établie par la Division de statistique de l'ONU.

43. À la 5e séance, le 8 mars, le représentant de la Division de statistique a présenté le rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2001/16). Les représentants des pays ci-après: Japon, Australie, Grèce, Royaume-Uni, États-Unis, Allemagne, Chine, Inde, Hongrie et Pakistan, les observateurs de l'Italie, du Canada, de Singapour et de la Jordanie, l'observateur de la Suisse et les représentants de la Commission écono-

mique pour l'Europe (CEE), de la CESAP, de l'UNICEF et du FNUAP ont fait des déclarations. Le représentant de la Division de statistique a fait des observations finales.

44. À la même séance, le représentant du Botswana a présenté la note du Secrétaire général (E/CN.3/2001/24). Les représentants de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de l'Ouganda, de la Côte d'Ivoire et du Pérou, les observateurs de l'Afrique du Sud, des Pays-Bas et de la Colombie, ceux de la Suisse et de la Palestine et les représentants de la CEPALC, du FNUAP, du PNUD, de la Banque mondiale, d'EUROSTAT et de l'OCDE ont fait des déclarations.

Mesures prises par la Commission

45. La Commission :

a) A accepté l'invitation que lui a faite le Conseil économique et social de servir de centre de coordination intergouvernemental pour l'examen des indicateurs de suivi des conférences et s'est félicité de l'occasion qui lui est ainsi donnée de mettre ses compétences techniques au service du débat en cours sur les indicateurs. Dans cette perspective, la Commission a souligné qu'il fallait : i) renforcer les capacités statistiques nationales; ii) instaurer un dialogue utilisateurs-producteurs sur les indicateurs qui soit efficace; iii) ne pas accabler les pays de demandes de données;

b) A approuvé le programme de travail que la Division de statistique de l'ONU a proposé en application de la résolution 2000/27 du Conseil économique et social et qui est exposé dans le rapport du Secrétaire général (voir E/CN.3/2001/16, annexe II), en particulier la constitution d'un groupe consultatif des Amis du Président qui serait nommé par le Président de la Commission de statistique et chargé d'évaluer techniquement les indicateurs de suivi des conférences, de recommander une liste restreinte d'indicateurs et de formuler des propositions au sujet du mécanisme d'examen statistique des futurs indicateurs. Ce groupe doit présenter ses conclusions à la Commission à sa prochaine session;

c) A dit douter, en ce qui concerne l'ensemble restreint d'indicateurs, qu'il puisse répondre à lui seul aux besoins nationaux et régionaux et aux besoins sectoriels spécialisés et a souligné qu'il fallait faire preuve de souplesse. La Commission a recommandé que les Amis du Président examinent dans quelle mesure les listes d'indicateurs existantes se recoupent et qu'ils étudient la possibilité d'adopter une démarche multidimensionnelle;

d) A pris note des informations qui lui ont été fournies au sujet du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle (Paris 21) (voir E/CN.3/2001/24). Les membres de la Commission ont été nombreux à appuyer fermement l'initiative et l'objectif qu'elle s'est fixé de resserrer la coopération au service du renforcement des capacités statistiques. La Commission a noté qu'il y avait lieu de continuer à examiner le programme de travail, la structure, le financement et le siège de Paris 21. Certaines délégations ont proposé à ce sujet que l'on se renseigne sur la prise en compte des tâches de ce dernier dans les programmes des organismes des Nations Unies.

D. Manuel d'organisation statistique

46. À sa 4e séance, le 7 mars 2001, la Commission a examiné le point 6 d) de son ordre du jour.

47. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'ONU a fait des observations liminaires et les représentants du Pakistan et de la Côte d'Ivoire, les observateurs de l'Espagne et de la Jordanie et les représentants de la CEA, de la CEPALC, de la CESAO et du FMI ont fait des déclarations. Le Directeur de la Division de statistique a apporté des précisions sur un certain nombre de points soulevés au cours des débats.

Mesures prises par la Commission

48. La Commission :

- a) S'est félicitée des progrès accomplis dans l'établissement du manuel;
- b) A souligné que celui-ci devrait pouvoir être utilisé dans toutes les régions, quel que soit le niveau d'organisation des pays sur le plan statistique;
- c) A demandé que la Division de statistique de l'ONU envisage d'organiser, dans la limite des ressources disponibles, des ateliers sur l'établissement de statistiques dans autant de régions utilisatrices du manuel que possible; et
- d) S'est félicitée de l'offre faite par la Division de statistique de la CESAO de traduire le manuel en arabe, de celle faite par l'Institut national français de la statistique et des études économiques de le traduire en français, de celle faite par le Mexique de le traduire en espagnol et de celle faite par la CEPALC de se renseigner sur les possibilités d'assistance d'autres pays hispanophones.

E. Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement

49. À ses 5e et 6e séances, les 8 et 9 mars 2001, la Commission a examiné le point 6 e) de son ordre du jour. Elle était saisie des documents ci-après :

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport des Amis du Président de la Commission de statistique intitulé « Une évaluation des critiques d'ordre statistique formulées au sujet du *Rapport mondial sur le développement humain, 1999* » (E/CN.3/2001/18); et
- b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport que le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement a consacré au rapport des Amis du Président de la Commission de statistique (E/CN.3/2001/19).

50. À la 5e séance, le 8 mars, le représentant du Canada a présenté le rapport des Amis du Président (E/CN.3/2001/18, annexe) et celui du PNUD le rapport du Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* (E/CN.3/2001/19, annexe). Les représentants du Japon, de la Hongrie, de l'Australie, du Royaume-Uni, de la République tchèque, du Pakistan et des États-Unis, ainsi que les observateurs de Singapour et du Canada et ceux de la Suisse et de la Palestine, ont fait des déclarations.

51. À la 6e séance, le 9 mars, le représentant de l'Islande et les représentants de la CEPALC et de la CESAP ont fait des déclarations. Le Président a résumé les débats puis le représentant de l'Islande, l'observateur du Canada et le Directeur de la Division de statistique de l'ONU ont fait des déclarations.

Mesures prises par la Commission

52. La Commission :

a) A pris note de la présentation orale, par le Président du Groupe des Amis du Président, Ian Macredie (Canada), du rapport de ce Groupe. Celui-ci a souligné qu'il fallait utiliser des normes statistiques professionnelles très élaborées pour établir le *Rapport mondial sur le développement humain*, en particulier parce qu'il est utilisé par des publics très divers dont la plupart n'ont pas les compétences techniques nécessaires pour en évaluer la valeur statistique et doivent donc lui faire aveuglément confiance. À cet égard, il a souligné qu'il faudrait, pour procéder à la plupart des analyses qu'il contient, établir des comparaisons fondées sur les taux de parité du pouvoir d'achat beaucoup plus systématiquement que cela n'avait été le cas dans l'édition de 1999;

b) A pris note de la déclaration faite par une représentante du Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain*, selon laquelle l'intérêt que la Commission de statistique avait manifesté pour le *Rapport mondial* en 2000 avait eu de nombreuses incidences positives : resserrement des liens entre le Bureau et les bureaux de statistique, constitution d'un groupe consultatif sur les statistiques, nomination d'un conseiller statistique principal et refonte de la structure des tables statistiques utilisées dans le *Rapport mondial* et des procédures de compilation et de vérification du matériel statistique. De plus, le Bureau avait noté avec satisfaction que les Amis du Président avaient déclaré dans leur rapport qu'après avoir évalué rapidement l'ensemble du *Rapport* et s'être penchés sur les critiques qu'ils avaient jugées fondées, ils avaient conclu que les erreurs relevées ne nuisaient pas irrémédiablement à la crédibilité des principaux tableaux statistiques (E/CN.3/2001/18, par. 62);

c) S'est déclarée très satisfaite du rapport des Amis du Président, dont elle estimait qu'il était complet, équilibré et honnête;

d) S'est vivement félicitée de la réponse apportée par le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* au rapport des Amis du Président et a très volontiers accepté la proposition que le Bureau lui a faite de lui présenter, à sa trente-troisième session, un document qui examinera les besoins des utilisateurs des statistiques relatives au développement humain et fera le point de la suite donnée au rapport des Amis du Président.

F. Élaboration de méthodes : présentation globale intégrée des travaux des organisations internationales relatives aux méthodes statistiques

53. À sa 4e séance, le 7 mars 2001, la Commission a examiné le point 6 f) de son ordre du jour.

54. À la même séance, le représentant de la Division de statistique de l'ONU a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

55. La Commission :

a) A pris note du fait que la Division de statistique de l'ONU a créé, en application de la demande qu'elle a formulée en ce sens à sa trentième session, un site Web où l'on peut consulter une base de données sur les travaux achevés et en cours en matière de méthodes statistiques internationales. Chacune des organisations internationales concernées est convenue d'actualiser la partie de la base de données qui la concerne, si nécessaire. Le site en question est relié à un autre site Web de la Division consacré à des problèmes méthodologiques, à savoir le site Web sur les groupes-villes, qui offre un lien avec le site Web de chacun de ces groupes;

b) A également pris note de l'existence de deux autres sites Web de la Division de statistique :

i) Un site Web sur les bonnes pratiques en matière d'établissement de statistiques officielles, base de données accessible en ligne qui contient des centaines de documents sur bon nombre des pratiques observées par les pays, lesquels sont encouragés à faire connaître leurs bonnes pratiques en les faisant afficher sur ce site;

ii) La base de données commune sur les statistiques mondiales du Système d'information économique et sociale des Nations Unies, qui contient des séries chronologiques de données fournies par les principales entités du système des Nations Unies produisant des statistiques.

G. Suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social et aux conclusions concertées de son débat de haut niveau et du débat qu'il a consacré aux questions de coordination

56. La Commission a examiné le point 6 g) de son ordre du jour à sa 4e séance, le 7 mars 2001. Elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général présentant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2000 ainsi que des éléments des conclusions concertées qui sont pertinents pour les travaux de la Commission de statistique, et des extraits des mesures prises et prévues par la Commission de statistique et la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.3/2001/21).

57. À sa 4e séance, le 7 mars, le représentant de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration liminaire.

Mesures prises par la Commission

58. La Commission est convenue que les mesures présentées dans le document étaient conformes aux demandes du Conseil et tenaient dûment compte des activités pertinentes entreprises et prévues tant par la Commission de statistique que par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies.

H. Coordination et intégration des programmes statistiques

59. La Commission a examiné le point 6 h) de son ordre du jour à sa 4e séance, le 7 mars 2001. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC concernant les travaux de sa trente-quatrième session (E/CN.3/2001/22);

b) Document de référence établi par l'UNESCO sur les activités et les projets de plans de l'Institut de statistique de l'UNESCO.

60. À sa 4e séance, le 7 mars, le représentant de l'UNESCO a fait une déclaration liminaire. Les représentants de la Côte d'Ivoire et de l'Australie, ainsi que les observateurs de la République de Corée, du Canada et de Singapour; et les représentants d'EUROSTAT et de l'OCDE ont également prononcé des déclarations. Le représentant de l'UNESCO a formulé quelques observations supplémentaires.

Mesures prises par la Commission

61. La Commission :

a) S'est félicitée du document présenté par l'UNESCO et a pris note des activités et des projets de plans;

b) A réaffirmé, s'agissant des préoccupations concernant la coordination et l'intégration générales, qu'à son avis i) les instituts internationaux de statistique devraient mieux se soucier de la coordination et de l'intégration de leurs activités; ii) le programme intégré de la CEE, de l'OCDE et d'EUROSTAT ainsi que la présentation globale et intégrée des activités des organisations internationales portant sur les méthodes statistiques constituent un moyen efficace de coordination et d'intégration; et iii) il faudrait procéder à des examens des programmes pour certains domaines statistiques;

c) A pris note des activités en cours et prévues concernant les méthodes et la collecte de données statistiques sur le commerce électronique aux niveaux national et international.

I. Questions relatives aux programmes et questions connexes

62. La Commission a examiné le point 6 i) de son ordre du jour à sa 6e séance, le 9 mars 2001. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003 et l'information connexe (E/CN.3/2001/CRP.1);

b) Note du Secrétariat sur les réunions de groupes d'experts et les ateliers que la Division de statistique de l'ONU prévoit d'organiser en 2001 (E/CN.3/2001/CRP.2);

c) Plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/55/6/Rev.1; extrait y relatif);

d) Rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/55/73; extrait y relatif).

63. À sa 6e séance, le 9 mars, le Directeur de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a prononcé une déclaration liminaire. L'observateur du Canada et le Directeur de la Division de statistique ont également fait des déclarations supplémentaires.

Mesures prises par la Commission

64. La Commission a pris note des rapports susmentionnés et a approuvé l'avant-projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003, les priorités proposées par le Directeur de la Division de statistique et la liste des réunions des groupes d'experts et des ateliers qui seront organisés par la Division en 2001. Elle a pris acte des activités entreprises et prévues au titre du Compte pour le développement, de la nouvelle initiative de renforcement des capacités pour les enquêtes sur les ménages, notamment en Afrique, et de l'abandon des microfiches sur les statistiques relatives au commerce des produits de base.

Chapitre VI

Ordre du jour provisoire et dates de la trente-troisième session de la Commission

65. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 6e séance, le 9 mars 2001. Elle était saisie des documents ci-après :

a) Note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour provisoire et les dates de la trente-troisième session de la Commission (E/CN.3/2001/L.3);

b) Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission pour 2001-2004 (E/CN.3/2001/L.4);

c) Note du Secrétaire général sur les activités des commissions techniques qui intéressent les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2001/L.5)

66. À sa 6e séance, le 9 mars, le représentant de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a prononcé une déclaration et a distribué une note informelle, en anglais uniquement, contenant des amendements au document E/CN.3/2001/L.3. Les représentants du Botswana, de la Hongrie, de la Côte d'Ivoire, de l'Islande, du Maroc et du Royaume-Uni; les observateurs de la Jordanie et de Singapour; et les représentants du PNUD et d'EUROSTAT ont également fait des déclarations. Le Directeur et le représentant de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies ont apporté plusieurs précisions.

67. À la même séance, la Commission a examiné son projet de programme de travail pluriannuel pour 2001-2004 (E/CN.3/2001/L.4). Les représentants de l'Australie et du Canada ont fait des déclarations.

Mesures prises par la Commission

68. La Commission :

a) A approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa trente-troisième session, tels qu'ils avaient été modifiés (voir chap. I, sect. A), sous réserve de réexamen et de mise au point définitive par le Bureau;

b) A recommandé que sa trente-troisième session se tienne à New York du 5 au 8 mars 2002;

c) A approuvé le projet de programme de travail pluriannuel pour 2001-2004, tel que modifié;

d) A pris note des activités des commissions techniques qui intéressent les travaux de la Commission de statistique (voir E/CN.3/2001/L.5).

Chapitre VII

Adoption du rapport de la Commission à sa trente-deuxième session

69. à sa 6e séance, le 9 mars, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission (E/CN.3/2001/L.6 et Add.1) et plusieurs projets de texte en version anglaise uniquement.

Mesures prises par la Commission

70. Pendant la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport et plusieurs projets de texte en version anglaise, et chargé le Rapporteur de parachever le rapport en consultation avec le Secrétariat.

Chapitre VIII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

71. La Commission de statistique a tenu sa trente-deuxième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 6 au 9 mars 2001. Elle a tenu 6 séances (1re à 6e).

72. La session a été ouverte par le Président provisoire, Guest Charumbira (Botswana).

B. Participation

73. Vingt-quatre États membres de la Commission ont participé à la session. Y ont également participé des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'un État non membre, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants est reproduite dans l'annexe I du présent rapport.

C. Élection du Bureau

74. À sa 1re séance, le 6 mars, la Commission a élu les personnes suivantes par acclamation :

Président :

Shigeru **Kawasaki** (Japon)

Vice-Présidents :

Dennis **Trewin** (Australie)

Guest **Charumbira** (Botswana)

Gilberto **Moncada** (Pérou)

Rapporteur :

Victor **Dinculescu** (Roumanie)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

75. À sa 1re séance, le 6 mars, après que le représentant du FMI eut fait une déclaration, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document E/CN.3/2001/1, comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Statistiques démographiques et sociales :
 - a) Statistiques des établissements humains;
 - b) Supplément au compte satellite du tourisme sur les statistiques du travail;

- c) Statistiques par sexe : progrès concernant les enquêtes sur les budgets-temps;
 - d) Groupe de Sienna sur les statistiques sociales;
 - e) Statistiques sociales.
4. Statistiques économiques :
- a) Comptabilité nationale;
 - b) Groupe d'experts sur les statistiques du capital social;
 - c) Statistiques du commerce international des services;
 - d) Programme de comparaison internationale;
 - e) Groupe d'Ottawa sur les indices des prix;
 - f) Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix.
5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement : Groupe de Londres sur la comptabilité de l'environnement.
6. Activités non classées par secteur :
- a) Classifications économiques et sociales internationales;
 - b) Examen des programmes statistiques en cours dans le cadre d'années spéciales et de célébrations des Nations Unies;
 - c) Coordination des indicateurs de développement dans le contexte du suivi des conférences et sommets des Nations Unies;
 - d) Manuel sur l'organisation statistique;
 - e) *Rapport mondial sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement;
 - f) Élaboration de méthodes : présentation globale des travaux des organisations internationales dans le domaine des méthodes statistiques;
 - g) Suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social et aux conclusions concertées de son débat de haut niveau et du débat qu'il a consacré aux questions de coordination;
 - h) Coordination et intégration des programmes statistiques;
 - i) Questions relatives au programme et questions connexes.
7. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-troisième session de la Commission.
8. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-deuxième session.
76. Au cours de la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session, telle qu'elle a été révisée oralement (E/CN.3/2001/L.1).
77. Pendant cette séance, la Commission a accepté que les organisations intergouvernementales suivantes participent à la trente-deuxième session : la Banque asiati-

que de développement et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne.

78. Toujours à cette même séance, après que le représentant de l'Australie eut fait une déclaration, la Commission, rappelant la décision 2001/228 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 2000, a entériné la précision figurant dans le document E/CN.3/2001/CRP.3, jugée suffisante et satisfaisante, et décidé d'en informer le Conseil.

79. À la même séance, le représentant de Cuba a fait une déclaration concernant la délivrance d'un visa au représentant de son pays devant participer à la session de la Commission de statistique.

E. Documentation

80. Les documents dont la Commission était saisie à sa trente-deuxième session sont énumérés dans l'annexe II du présent rapport.

Annexe I

Participation

Membres

Allemagne	Martin Lutz, Gunter Kopsch, Ruth Wiesebach, Christian Scheilthoff
Argentine	Osvaldo L. Kacef
Australie	Dennis Trewin, Rob Edwards, Bronwyn Driscoll
Botswana	Guest Charumbira
Chine	Lin Xianyu, Fang Kuan, Leung Kam-to, Yue Renfeng
Côte d'Ivoire	Ebrahima Ba, Guillaume Bailly Niagri, Idrissa Quattara, Zanga Coulibaly Tingana Siriki
États-Unis d'Amérique	Katherine K. Wallman, Suzann Evinger, J. Steven Landefeld, Rosemary Marcuss, Brian Redman, Katrina Reut
Fédération de Russie	V. Sokolin, Y. N. Isakov, B. S. Kebesh, B. C. Avramenko, A. E. Kosarev, I. O. Gribok, V. V. Erofeev
France	Alain Tranap, Christophe Lefranc
Grèce	Nicholas Karavitis, Sophia Balla
Hongrie	Tamas Mellar, Csabane Balint, Katalin Kiss Postane, Sodor Mozes
Islande	Hallgrimur Snorasson
Inde	N. S. Sastry
Jamaïque	M. Patricia Durrant, Criag Lawrence, Richard Quarless
Japon	Kenichi Hirayama, Shigeru Kawasaki, Michiko Yamashita, Takao Ito, Joji Sawada, Hideaki Nakamura Sadae Tate, Atsutane Kamada
Mexique	Antonio Puig-Escudero, Francisco Javier Gutierrez-Guzman, Miguel Cervera-Flores, Francisco Guillen-Martin, Arturo Ponce
Maroc	Mostapha Afkir, Abdellah Zerrou
Ouganda	John B. Male-Mukasa, B. Kiregyera
Pakistan	Mirza Hamid Hasan
Pérou	Jorge Valdez, Manuel Picasso, Gilberto Moncada, Alberto Padilla, Augusto Cabrera
République tchèque	Marie Bohatá, Zdemel Vesely, Vladimir Egon Ditmar, Jana Simonová
Roumanie	Victor Dinculescu, Radu Felician Halu, Ovidiu Ierulescu

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Len Cook, Stephen Penneck, Tony Williams, Mark Runacres, Ian Symons, Beverly Simpson
Tunisie	Ben Fekih Khalifa

États Membres de l'ONU représentés par des observateurs

Afrique du Sud, Algérie, Azerbaïdjan, Bélarus, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Jordanie, Malte, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Oman, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République dominicaine, Singapour, Slovénie, Ukraine et Venezuela.

États non membres de l'ONU représentés par des observateurs

Suisse

Entités ayant une mission permanente d'observation auprès de l'ONU

Palestine

Organismes des Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Fonds des Nations Unies pour la population, Centre des Nations Unies pour les établissements humains, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

Institutions spécialisées et organisations connexes

Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation mondiale de la santé, Organisation mondiale du commerce

Organisations intergouvernementales

Communauté d'États indépendants, Organisation de la Conférence islamique, Organisation mondiale du tourisme, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque interaméricaine de développement, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation panaméricaine de la santé, Office statistique des Communautés européennes

Organisations non gouvernementales

Institut international de statistique

Annexe II

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.3/2001/1	2	Ordre du jour provisoire et annotations
E/CN.3/2001/2	3 a)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Centre des Nations Unies pour les établissements humains sur les statistiques concernant les établissements humains
E/CN.3/2001/3	3 b)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau de statistique de l'Organisation internationale du Travail intitulé « La définition d'un système de comptabilité du travail pour le tourisme : problèmes et méthodes »
E/CN.3/2001/4	3 c)	Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation d'un projet concernant la différenciation par sexe dans la mesure du travail rémunéré et non rémunéré
E/CN.3/2001/5	3 d)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Sienna sur les statistiques sociales
E/CN.3/2001/6	3 e)	<i>À paraître</i>
E/CN.3/2001/7	4 a)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale
E/CN.3/2001/8	4 a)	Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation de la mise en oeuvre du Système de comptabilité nationale de 1993
E/CN.3/2001/9	4 b)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts des statistiques du stock de capital
E/CN.3/2001/10	4 c)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services
E/CN.3/2001/11	4 e)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.3/2001/12	4 f)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix
E/CN.3/2001/13	5	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité de l'environnement
E/CN.3/2001/14	6 a)	Rapport du Secrétaire général sur les classifications économique et sociale internationales
E/CN.3/2001/15	6 b)	Rapport du Secrétaire général sur l'examen des programmes statistiques en cours dans le cadre d'années spéciales et de célébrations des Nations Unies
E/CN.3/2001/16	6 c)	Rapport du Secrétaire général sur les activités et plans de la Division de statistique de l'ONU et de la Commission de statistique à l'appui de l'harmonisation et de la rationalisation des indicateurs
E/CN.3/2001/17	6 d)	<i>À paraître</i>
E/CN.3/2001/18	6 e)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport établi par les Amis de la présidence de la Commission de statistique intitulé « Une évaluation des critiques d'ordre statistique formulées au sujet du <i>Rapport mondial sur le développement humain, 1999</i> »
E/CN.3/2001/19	6 e)	Note du Secrétaire général transmettant les observations du Bureau du rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement sur le rapport des Amis de la présidence de la Commission de statistique
E/CN.3/2001/20	4 d)	<i>À paraître</i>
E/CN.3/2001/21	6 g)	Rapport du Secrétaire général sur les résolutions et décisions du Conseil économique et social et sur les éléments des conclusions concertées de son débat de haut niveau et du débat

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
		qu'il a consacré aux questions de coordination qui sont pertinents pour les travaux de la Commission de statistique
E/CN.3/2001/22	6 h)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination sur les travaux de sa trente-quatrième session
E/CN.3/2001/23	6 h)	<i>À paraître</i>
E/CN.3/2001/24	6 c)	Note du Secrétaire général transmettant le rapport sur le renforcement de la coopération dans le domaine de la création de capacités statistiques présenté par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Commission européenne
E/CN.3/2001/CPR.1	6 i)	Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003 et l'information connexe
E/CN.3/2001/CRP.2	6 i)	Note du Secrétariat contenant la liste des réunions de groupes d'experts et des ateliers que la Division de statistique prévoit d'organiser en 2001
E/CN.3/2001/CRP.3	2	Note du Secrétariat apportant des précisions sur les questions soulevées par l'observateur du Nigéria (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) pendant le débat sur le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente et unième session lors de la session de fond de 2000 du Conseil économique et social
E/CN.3/2001/L.1	2	Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session
E/CN.3/2001/L.2	2	Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation de la session

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.3/2001/L.3	7	Note du Secrétariat contenant l'ordre du jour provisoire et les dates de la trente-troisième session de la Commission
E/CN.3/2001/L.4	7	Note du Secrétaire général sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique, 2001-2004
E/CN.3/2001/L.5	7	Note du Secrétariat sur les activités des commissions techniques qui intéressent les travaux de la Commission de statistique
PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/86	4 c)	Projet de manuel sur les statistiques du commerce international des services
A/55/6/Rev.1	6 i)	Plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (extrait pertinent)
A/55/73	6 i)	Exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1998-1999 (extrait pertinent)